



Etude pour la prise de compétence eau potable

Etat des lieux des services -
Aspects organisationnels et
financiers

COPIL n° 1
Communauté de communes Saône Beaujolais

28 juin 2018



Communauté de Communes
Saône Beaujolais





Partie 1 :

Contexte et objectifs

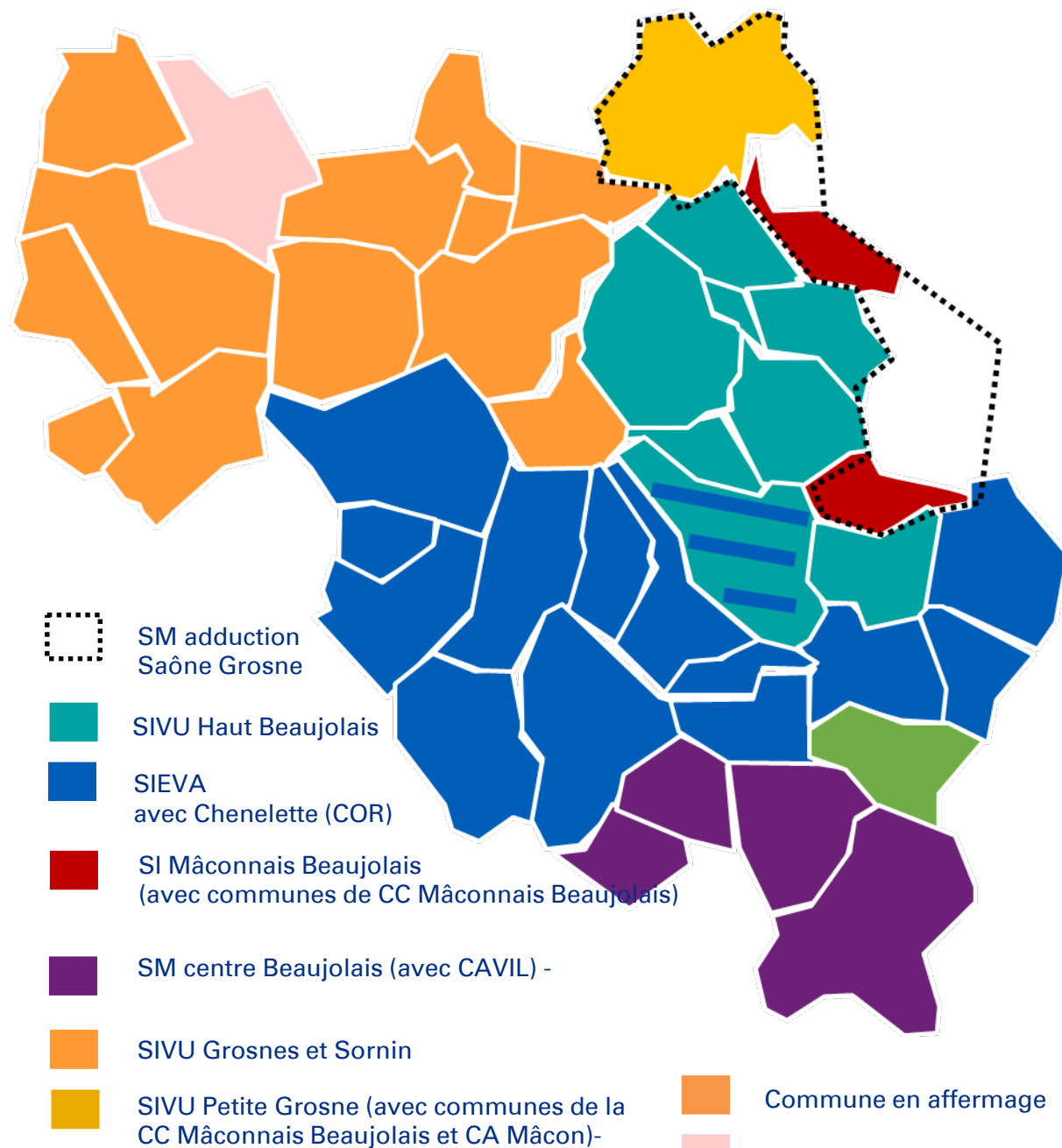
Contexte et objectifs

La **Loi NOTRe** a rendu obligatoire le transfert des compétences eau et assainissement à horizon 2020.

Afin de préparer au mieux ces transferts de compétences, la **Communauté de communes Saône Beaujolais** a souhaité lancer dès à présent deux études portant pour l'une sur le transfert de la compétence **eau potable**, et pour l'autre sur le transfert de la compétence **Assainissement** au sens large, c'est-à-dire incluant Assainissement collectif, ainsi que la problématique des Eaux pluviales, la CCSB étant déjà compétente en matière d'assainissement non collectif.

La compétence **Eau potable** est majoritairement exercée via des syndicats, sous forme pour la quasi-totalité du territoire de délégations de service public.

La CCSB comprend 6 syndicats de distribution voire production, la commune de Belleville seule en affermage, la commune de St Bonnet des Bruyères seule en régie et 1 syndicat de production sur le nord Est du secteur pour les communes adhérentes de syndicats de Ssône et Loire.



Contexte et objectifs

L'étude a été confiée au groupement KPMG – Safège/Suez. Elle se décompose en deux phases :

- **Phase 1 : Lancement de la mission, état des lieux et diagnostic du service**

Cette première phase vise à comprendre le mode de fonctionnement des différents services d'eau potable du territoire et à établir un diagnostic juridique, administratif, financier et technique des services en place

→ **1^{er} COPIL de Phase 1 : 28 juin 2018**

- **Phase 2 : Définition de la stratégie de transfert de la compétence**

Dans cette seconde phase, l'objectif est de définir les actions techniques à mettre en œuvre sur chaque service pour permettre l'atteinte d'un niveau de service homogène et satisfaisant sur le territoire pour en tirer ensuite les différents scénarios de transfert envisageables



Partie 2 :

Cadre juridique

Cadre juridique

La loi NOTRe et la proposition de loi Ferrand-Fesneau

La Loi NOTRe prévoit le transfert obligatoire des compétences eau et assainissement aux Communautés au plus tard le 1^{er} janvier 2020. La loi prévoit également que ne pourront se maintenir que les syndicats compétents ayant au moins 3 EPCI à fiscalité propre membres.

La proposition de loi Ferrand-Fesneau prévoit des aménagements à ces deux dispositions notamment :

- **La possibilité de décaler le transfert** des compétences eau ou assainissement pour les seules Communautés de communes au 1^{er} janvier 2026 si :
 - Une minorité de blocage de 25% des communes représentant au moins 20% de la population, est rassemblée avant le 1^{er} juillet 2019. Si une minorité de blocage a été réunie avant juillet 2019, le conseil communautaire de la communauté de communes peut ensuite à tout moment délibérer sur le transfert de compétences : les communes peuvent alors, dans un délai de 3 mois, s'opposer au transfert en réunissant à nouveau une minorité de blocage, dans les mêmes conditions
 - La Communauté de communes n'exerce pas déjà tout ou partie de la compétence eau ou de la compétence assainissement
- **Le maintien des syndicats** dès lors que 2 EPCI à fiscalité propre en sont membres.

Le Sénat a fortement modifié ces propositions, en prévoyant notamment que le transfert des deux compétences redeviennent facultatif.

Cadre juridique

Devenir des syndicats

Le devenir des syndicats en place sur le périmètre de la CCSB est fortement lié aux évolutions réglementaires à venir

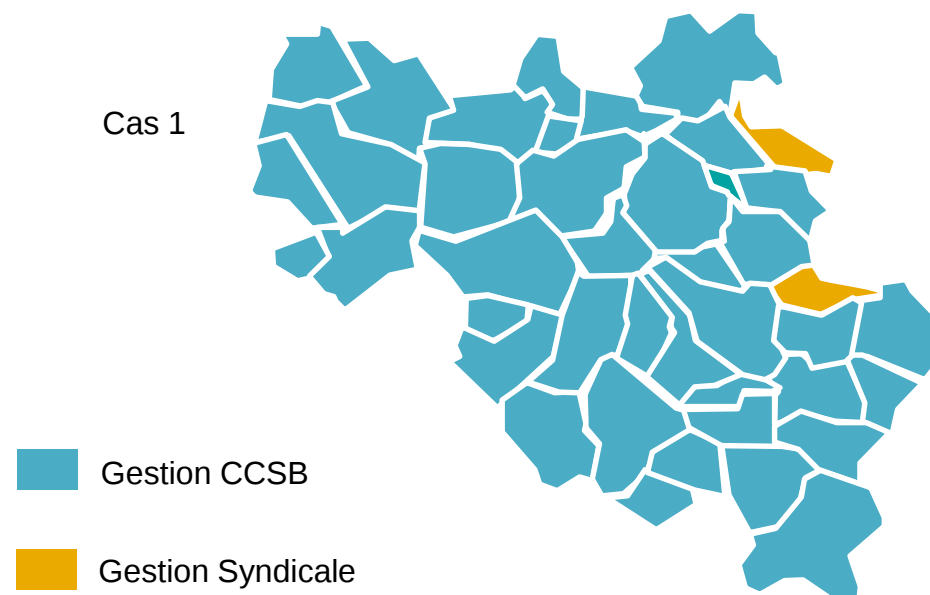
→ Cas 1 : Maintien des dispositions de la loi NOTRe

L'ensemble des syndicats serait dissous à l'exception du SIVU de la Petite Grosne qui couvre aujourd'hui 3 EPCI à fiscalité propre.

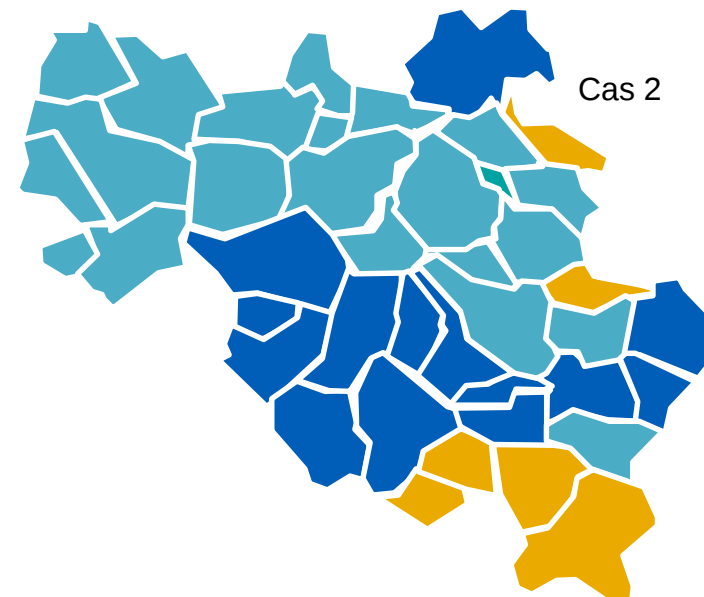
→ Cas 2 : Approbation de la proposition de loi Ferrand-Fesneau dans sa rédaction initiale (avant passage au Sénat):

- Seraient dissous le SIE du Haut Beaujolais, le SIVU Grosne et Sornin,
- Seraient maintenus le SM Centre Beaujolais et le SIVU de la Petite Grosne
- Pour le SIE Mâconnais Beaujolais et le SIEVA, la théorie veut que les syndicats puissent être maintenus car ils sont à cheval sur 2 Communautés. Dans la pratique ces deux syndicats ont une Communauté membre qui ne représente qu'une seule commune de son territoire, ce qui peut conduire la Préfecture à proposer une dissolution et la mise en place de convention d'achats ou de ventes d'eau en gros.

Cas 1



Cas 2



Cadre juridique

Principes réglementaires du transfert de compétences

L'article L 5211-17 du CGCT prévoit que « le transfert de compétences entraîne le transfert à l'EPCI des biens, équipements et services publics nécessaires à leur exercice ainsi que de l'ensemble des droits et obligations qui y sont rattachés. »

Reprise par l'EPCI :

- **Des bâtiments par voie de mise à disposition** : station de traitement, réseaux, ... les biens sont mis à disposition de l'EPCI. La mise à disposition doit être constatée par un procès-verbal établi contradictoirement entre la commune antérieurement compétente et la Communauté. Ainsi, l'intégralité des dépenses d'entretien courant et des réparations éventuelles des biens transférés serait à la charge de l'EPCI nouvellement compétent. Aussi, la Communauté posséderait tous pouvoirs de gestion et pourrait procéder à tous travaux destinés à assurer le maintien de l'affectation des biens
- **Des contrats et conventions** : contrats de maintenance, conventions de facturation, délégations des service public, contrats d'emprunts. Un avenant pour modifier la personne morale titulaire du contrat est préférable. Le transfert de compétences n'emporte pas droit à résiliation des contrats en cours.
- **Des droits et obligations du propriétaire des bâtiments,**
- ...

Cadre juridique

Principes de transfert de personnel

Principes juridiques du transfert de personnel :

D'après l'article L5211-4-1 du Code Général des Collectivités Territoriales « *Le transfert de compétences d'une commune à un établissement public de coopération intercommunale entraîne le transfert du service ou de la partie de service chargé de sa mise en œuvre. »*

- Les agents qui remplissent en totalité leurs fonctions dans un service ou une partie de service transféré sont transférés de plein droit à la CC qui reprend la compétence
- Le transfert peut être proposé aux fonctionnaires territoriaux et agents territoriaux non titulaires exerçant pour partie seulement dans un service ou une partie de service transféré.
- Les agents transférés conservent, s'ils y ont intérêt, le bénéfice du régime indemnitaire qui leur était applicable ainsi que, à titre individuel, les avantages acquis en application du troisième alinéa de [l'article 111](#) de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Cadre juridique

Principes de transfert de personnel

Mise à disposition de service : ce même article prévoit que dans cadre d'une bonne organisation des services, une commune peut conserver tout ou partie du service concerné par le transfert de compétences

- Lorsqu'une commune a conservé tout ou partie de ses services, ces services sont en tout ou partie mis à disposition de l'établissement public de coopération intercommunale auquel la commune adhère pour l'exercice des compétences de celui-ci.
- Les services d'un EPCI peuvent être en tout ou partie mis à disposition d'une ou plusieurs de ses communes membres, pour l'exercice de leurs compétences, lorsque cette mise à disposition présente un intérêt dans le cadre d'une bonne organisation des services.

Dans ce cadre, une convention conclue entre la CC et chaque commune intéressée en fixe les modalités après consultation des comités techniques compétents. Cette convention prévoit notamment les conditions de remboursement par la commune ou l'établissement public bénéficiaire de la mise à disposition des frais de fonctionnement du service. Les modalités de ce remboursement sont définies par décret.

Cadre juridique

Principe d'harmonisation des tarifs

L'unification des tarifs de redevance

Cette dernière peut être lissée dans le temps. Une réponse publiée le 14/07/2005 à une question écrite (QE n°16484 au JO du 10/03/2005) précise en effet :

*« Le principe selon lequel la constitution d'une communauté de communes doit se traduire par une harmonisation progressive des conditions de gestion, des tarifs et redevances des services publics doit être affirmé au sein du nouvel espace communautaire. (...) **La recherche d'une gestion unifiée et d'un prix éventuellement unique, ne peut donc qu'être progressive dans le temps**, car des obstacles techniques et juridiques existent le plus souvent. La multiplicité des conditions initiales d'exécution entraîne nécessairement une disparité des prix sur le territoire communautaire dans un premier temps. Ainsi, le transfert de compétence à un EPCI entraîne la mise à disposition d'équipements variés, qui conduit nécessairement à la réalisation préalable de travaux de rationalisation ou d'amélioration. **En conséquence, si la cohérence spatiale et économique, ainsi que la solidarité financière et sociale inhérente à la mise en place d'une communauté de communes impliquent à terme l'unification des tarifs, cette recherche n'est pas soumise à échéance stricte.** »*

L'harmonisation des autres tarifs

S'il est toléré que l'harmonisation du tarif de la redevance eau potable puisse se faire de manière progressive, les autres types de tarification mis en place (droits de branchement, ...) doivent faire l'objet d'une harmonisation immédiate sauf conditions de gestion différentes.

Cadre juridique

Reprise des résultats antérieurs

Reprise des résultats antérieurs : en application de la circulaire DGCL de juillet 2001 :

« S'agissant des SPIC, les résultats budgétaires du budget annexe communal, qu'il s'agisse d'excédents ou de déficits, **peuvent être transférés** en tout ou partie à l'EPCI. Ce transfert doit donner lieu à délibérations concordantes de l'EPCI et de la (les) commune(s) concernée(s) »

➔ Arbitrage : transfert ou non des résultats des budgets eau potable des communes à la CCSB

Dans tous les cas, les communes devront apporter les ressources nécessaires au financement de leurs restes à réaliser en dépenses et du rattachement des Intérêts Courus Non Echus (ICNE).



Partie 3 :

Etat des lieux
réglementaire
et
organisationnel

Etat des lieux réglementaire et organisationnel

Modes de gestion actuel

Structures	Modes de gestion Eau Potable 2017	Périmètres des DSP	Échéance DSP
SIEVA	DSP (Suez)	Ilôt concessif pour la station de traitement de Taponas	31/12/2031
SIE Petite Grosne	<i>Régie intéressée</i>		31/12/2024
SIE Maconnais Beaujolais	DSP (Suez)		DSP (Suez)
SIE Haut Beaujolais	DSP (Suez)		30/06/2018
SME Centre Beaujolais	DSP (Suez)		01/01/2023
SIVU Grosne & Sornin	DSP (Suez)	Ilôt concessif pour une station de traitement	Contrat renouvelé en novembre 2017 pour 8 ans (2025)
Belleville	DSP (VEOLIA)	Ilôt concessif avenant en cours au contrat de DSP pour intégrer un projet d'usine de traitement	31/12/2024
St Bonnet des Bruyères	Régie		

La société Suez est le fermier sur l'ensemble des communes du territoire à l'exception de Belleville où Véolia est le fermier et de la commune de Saint Bonnet des Bruyères en régie.

Etat des lieux réglementaire et organisationnel

Conventions d'achat et de vente d'eau

Communes / Syndicats	Achat d'eau	Vente d'eau	Membres CCSB	Extérieur à la CCSB
SIEVA	Achat d'eau SIVU Grosnes et Sornin (commune de Lantigné)	Vente d'eau au SIVU Grosnes et Sornin et à la commune de Belleville	Sur les 15 communes membres du SIEVA, 14 sont incluses dans la CCSB	La Commune de Chénelette est externe à la CCSB et regroupe 331 habitants soit 1,9% de la population desservie par le SIEVA. La commune de Chénelette compte 218 abonnés pour une consommation de 13 938m3 en 2016
SIE Petite Grosne	Le SIE Petite Grosne achète de l'eau à Saône-Grosne qu'il distribue auprès de ses communes membres. Achat d'eau au SIE Mâconnais Beaujolais (en nette diminution ces deux dernières années)	Vente en gros pour environ 50% des volumes achetés (hors CCSB)	Sur les 18 communes du syndicat, seule la commune de Cenves appartient à la CCSB . Cenves compte 220 abonnés pour une consommation d'environ 20 000m3.	17 communes sont extérieures à la CCSB et appartiennent à la CC Saint Cyr Mère Boitier et à la CC Mâconnais Beaujolais.
SIE Maconnais Beaujolais	Achat d'eau au SAE Saône Grosne et SIE Haut Beaujolais	Vente d'eau au SIE Haut Beaujolais et au SIE Petite Grosne	Sur les 10 communes membres du syndicat, 2 communes appartiennent à la CCSB: Juilénas et Lancié	8 Communes se situent hors de la CCSB
SIE Haut Beaujolais	Achat d'eau au SIE Maconnais Beaujolais et au SIVU Grosne et Sornin	Vente d'eau en gros au SIE Maconnais Beaujolais	L'ensemble des 8 communes du syndicat appartiennent à la CCSB	
SME Centre Beaujolais		vente en gros hors de la CCSB	Sur les 14 communes membres du syndicat, 4 communes appartiennent à la CCSB: Charentay, Odenas, St Etienne la Varenne et St Georges de Reneins	10 communes sont en dehors de la CCSB
SIVU Grosne & Sornin	Achat d'eau au SIEVA	Vente à la Commune de St Bonnet Les Bruyères, au SIE du Haut Beaujolais et au SIEVA	Sur les 13 communes membres du syndicat, 12 communes appartiennent à la CCSB	La commune de Saint-Germain-la-Montagne est membre de la Communauté de Charlieu-Belmont
Belleville	Achat d'eau au SIEVA		Commune de la CCSB	
St Bonnet des Bruyères	Achat d'eau au SIVU Grosne et Sornin		Commune de la CCSB	

Etat des lieux réglementaire et organisationnel

Données usagers du service

Le tableau suivant synthétise le nombre d'abonnés en 2016 :

Collectivités / Syndicats	2016			
	Abonnés domestiques	Abonnés non domestiques	Nombre total d'abonnés	Dont Gros consommateurs
SIEVA	7 505		7 505	
SIE Petite Grosne	5 918	6	5 924	
SIE Maconnais Beaujolais	6 683	27	6 710	11 clients consomment entre 3 000m3 et 6000m3 par an et 4 clients consomment plus de 6 000m3 par an
SIE Haut Beaujolais	3 123	20	3 143	
SME Centre Beaujolais	8 201	10	8 211	
SIVU Grosne & Sornin	2 130	40	2 170	
Belleville	3 365	7	3 372	5 (piscine, Lycée d'Aiguerande, hôpital Belleville, Collège Emile Zola, Berthoud)
St Bonnet des Bruyères	222	10	232	2 à 3 gros consommateurs (paysans)
Total	37 147	120	37 267	

Etat des lieux réglementaire et organisationnel

Données usagers du service

Le tableau suivant récapitule les volumes facturés de chaque collectivité en 2016 :

Données 2016	Volumes facturés (m3)	Consommation moyenne
SIEVA	699 769	93
SIE Petite Grosne	705 478	119
SIE Maconnais Beaujolais	717 546	107
SIE Haut Beaujolais	298 667	95
SME Centre Beaujolais	868 280	106
SIVU Grosne & Sornin	200 853	94
Belleville	410 365	122
St Bonnet des Bruyères	13 830	60
Total	3 914 788	105

	2016	
Collectivités / Syndicats	Volumes facturés (m3)	Dont volumes CCSB
SIEVA	699 769	685 831
SIE Petite Grosne	705 478	20 000
SIE Maconnais Beaujolais	717 546	En attente
SIE Haut Beaujolais	298 667	298 667
SME Centre Beaujolais	868 280	347 481
SIVU Grosne & Sornin	200 853	En attente
Belleville	410 365	410 365
St Bonnet des Bruyères	13 830	13 830
Total	3 914 788	1 776 174

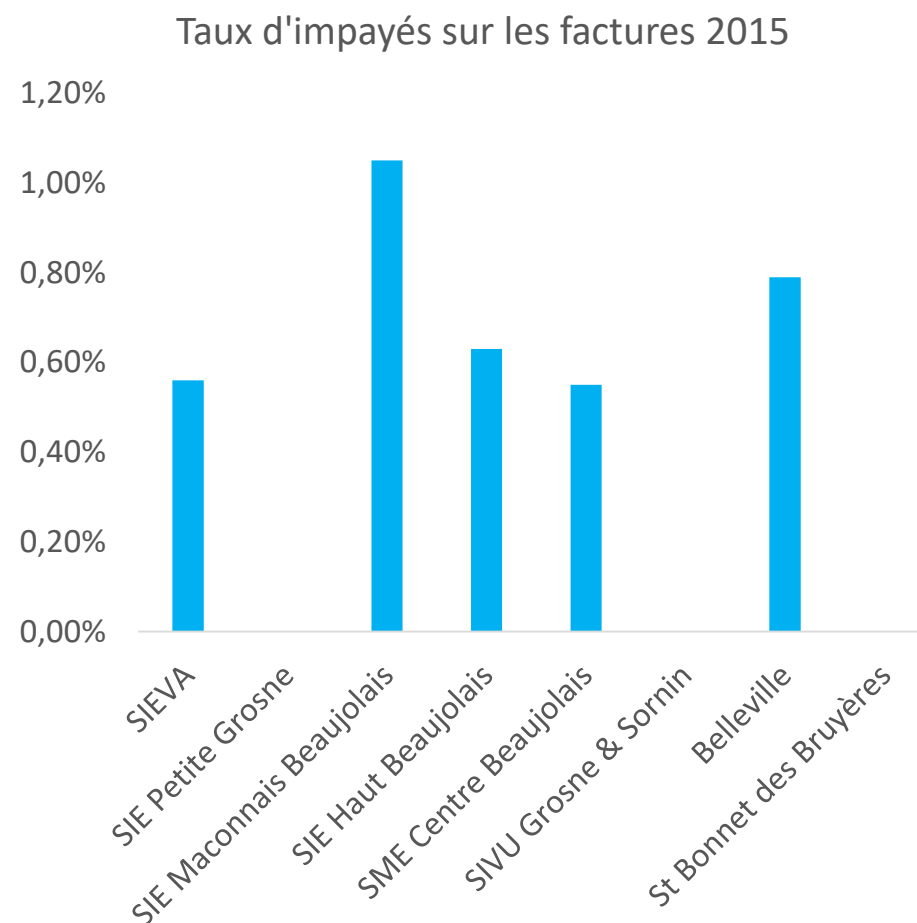
Nota: Pour la commune de Saint Bonnet des Bruyères, il s'agit des volumes facturés pour l'année 2009 (en attente des données plus récentes)

Etat des lieux réglementaire et organisationnel

Données usagers du service

Le tableau ci-dessous synthétise les taux d'impayés sur les factures 2015:

Communes / Syndicats	Taux d'impayés sur les factures 2015
SIEVA	0,56%
SIE Petite Grosne	nc
SIE Maconnais Beaujolais	1,05%
SIE Haut Beaujolais	0,63%
SME Centre Beaujolais	0,55%
SIVU Grosne & Sornin	nc
Belleville	0,79%
St Bonnet des Bruyères	nc



Etat des lieux réglementaire et organisationnel

Moyens humains affectés au service

Le tableau suivant synthétise l'organisation des moyens humains affectés à l'exercice de la compétence eau potable sur le territoire de la CCSB. Compte tenu de la présence de nombreux affermagés, les moyens techniques sont peu nombreux :

Syndicats / communes	Modes de gestion	Organisation humaine	Coûts comptabilisés par la commune dans le BA (données CA 2017)
SIEVA	DSP (Suez)	Un agent administratif 2eme classe est salarié du SIEVA à 35h / semaine mais 30% de son temps est refacturé au SIAMVA. Un ingénieur est mis à disposition par Belleville pour 20% de son temps mais le SIEVA refacture 25% de son temps dédié, au SIAMVA. Le SIEVA a ainsi 75% d'un agent administratif et 15% ingénieur	41 927
SIE Petite Grosne	Régie intéressée	Le SIE de la Petite Grosne a un agent administratif qui est mis à disposition pour une faible partie de son temps au syndicat Saône-Grosne (syndicat géré dans les mêmes locaux)	31 701
SIE Maconnais Beaujolais	DSP (Suez)	un agent administratif est mobilisé à hauteur de 22 heures par semaine.	16 814
SIE Haut Beaujolais	DSP (Suez)	Un agent administratif est mobilisé depuis le 1er février 2017 à hauteur de 150 heures par an.	7 641
SME Centre Beaujolais	DSP (Suez)	Un agent administratif est mise à disposition du syndicat 4h par semaine (rémunération payée directement)	6 344
SIVU Grosne & Sornin	DSP (Suez)	Convention de mise à disposition de personnel administratif	5 784
Belleville	DSP (VEOLIA)	la commune bénéficie d'une mise à disposition d'un ingénieur de la CCSB pour 0,2 ETP par an. Des frais généraux incluant les fonctions supports (finances, compta, RH) sont également payés par la commune au titre du volet administratif dans le cadre de la convention de mutualisation des services. À noter que la convention de mutualisation est en cours de révision (prise en compte d'unités de facturation)	11 750

Etat des lieux réglementaire et organisationnel

Moyens humains affectés au service

Concernant la commune de St Bonnet des Bruyères qui est gérée en régie directe :

L'équivalent de 0,40 ETP technique et 0,06 ETP administratif est mobilisé pour le service eau potable:

- un agent technique intervient en moyenne 2 jours par semaine (visite des ouvrages, réparations, relevés de compteurs, ...).
- Un agent administratif assure la facturation deux fois par an, l'accueil des usagers, ainsi que la gestion budgétaire et comptable. L'agent administratif est mobilisé 2 semaines par an pour le service d'eau potable.

Les coûts relatifs à ce personnel ne sont pas comptabilisés par la commune dans le budget de l'eau potable. Nous avons procédé à une évaluation du coût supplémentaire à affecter au budget type sur la base des hypothèses suivantes:

- un ETP estimé à 1 607h par an
- Le temps technique est valorisé à 25 € de l'heure et le temps administratif à 20 € de l'heure.
- Le montant estimé sur ces bases est de 17 907 € à ajouter au budget type.

Etat des lieux règlementaire et organisationnel

Moyens humains affectés au service

Facturation et gestion client

Pour les communes en délégation de service public, la facturation et le service client sont assurés par le délégataire deux fois par an. Seule la commune de St Bonnet des Bruyères assure en propre la facturation et la gestion de la clientèle.



Partie 4 :

Etat des lieux financier

Etat des lieux financier

Régimes fiscaux du service

Compte tenu de la présence d'affermage, le transfert de droit à déduction est encore très présent sur le périmètre. Théoriquement les contrats devraient passer progressivement en assujettissement direct (par avenant). Seule la commune de St Bonnet des Bruyères perçoit le FCTVA

Collectivités	Régime fiscal budget
SIEVA	Transfert de droit de déduction auprès du fermier
SIE Petite Grosne	Transfert de droit de déduction auprès du fermier
SIE Maconnais Beaujolais	Transfert de droit de déduction auprès du fermier
SIE Haut Beaujolais	Transfert de droit de déduction auprès du fermier
SME Centre Beaujolais	Budget assujetti à TVA depuis 2017
SIVU Grosne & Sornin	Transfert de droit de déduction auprès du fermier
Belleville	Budget assujetti à TVA depuis le nouveau contrat d'affermage
St Bonnet des Bruyères	FCTVA avec un an de décalage

Etat des lieux financier

Tarifs 2017 de l'eau potable (hors Agence de l'eau et TVA)

La moyenne pondérée du territoire se situe à **2,46 € HT / m3** avec des écarts allant de :

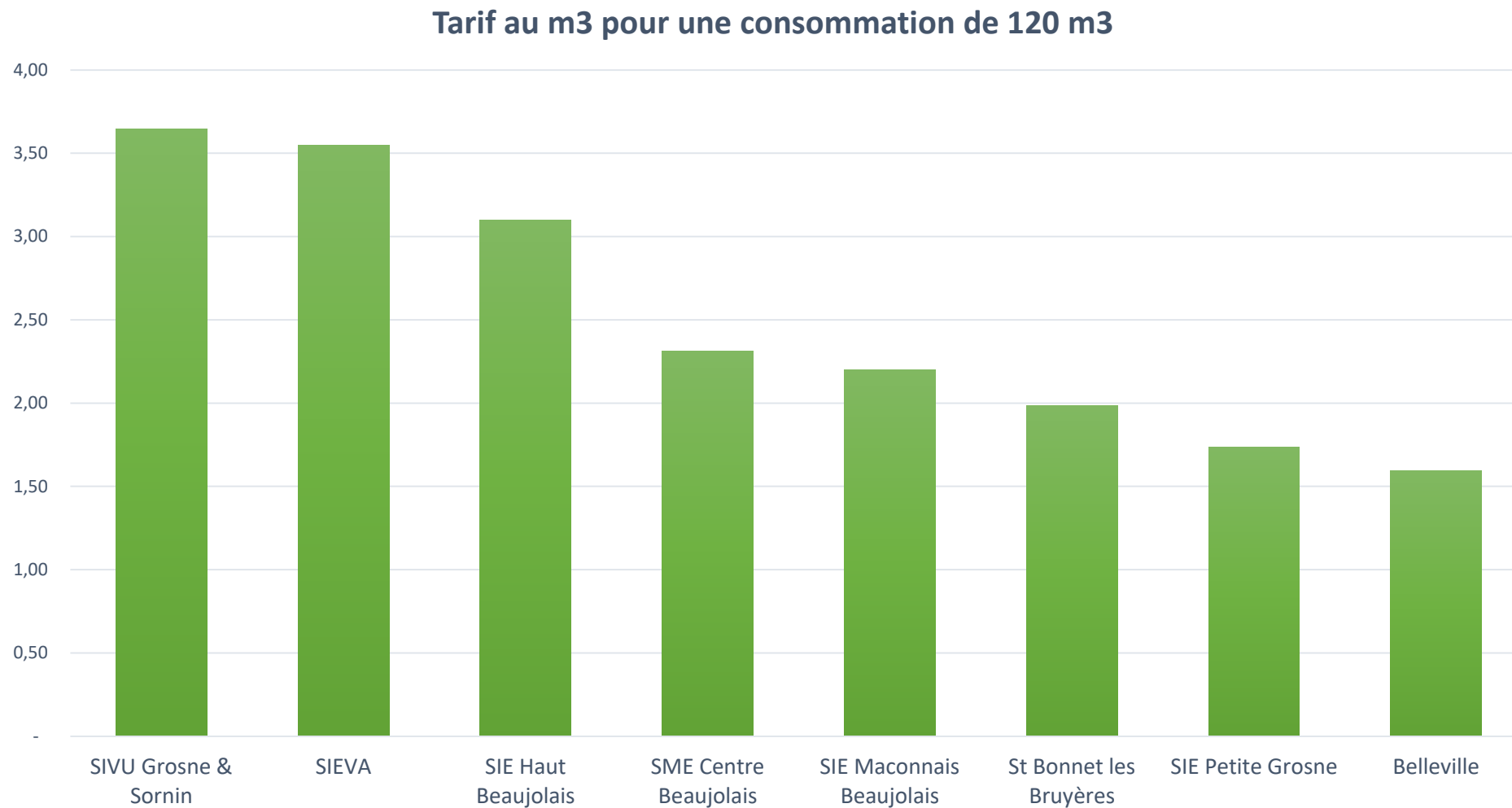
- 1,60€ HT / m3 pour Belleville
- à 3,65€ HT / m3 pour le SIVU Grosne & Sornin.

Concernant le syndicat de la Petite Grosne, les abonnés payent 1,74€/m3 (base 120m3) pour la part syndicale, à laquelle il convient d'ajouter la surtaxe sydro de 0,33€/m3.

Communes / Syndicats	Tarif 2017 pratiqué HT		
	Abonnement	Part variable	120 m3
SIEVA	93,78	2,77	3,55
dont syndicat	48,56	1,24	1,64
dont fermier	45,22	1,53	1,91
SIE Petite Grosne	65,00	1,20	1,74
Part variable gros abonnés (plus de 5000m3/an)		0,68	
SIE Mâconnais Beaujolais	59,98	1,70	2,20
dont syndicat	27,30	1,19	1,42
dont fermier	32,68	0,51	0,78
SIE Haut Beaujolais	137,56	1,95	3,10
dont syndicat	81,54	1,06	1,74
dont fermier	56,02	0,89	1,35
SME Centre Beaujolais	70,74	-	2,31
dont syndicat	30,90		
de 0 à 60m3		0,63	
De 61 à 130m3		1,17	
de 131 à 1 500m3		0,89	
Au-delà de 1 500m3		0,56	
dont fermier	39,84		
de 0 à 60m3		0,52	
De 61 à 130m3		1,13	
de 131 à 1 500m3		0,75	
Au-delà de 1 500m3		0,43	
SIVU Grosne & Sornin	111,16	2,72	3,65
dont syndicat	50,00	1,23	1,65
dont fermier	61,16	1,49	2,00
Belleville	33,00	1,32	1,60
dont commune	5,00	0,85	0,89
dont fermier	28,00	0,47	0,70
St Bonnet des Bruyères	70,00	1,40	1,98
Moyenne pondérée			2,46

Etat des lieux financier

Tarifs 2017 de l'eau potable (hors Agence de l'eau et TVA)



Etat des lieux financier

Tarifs 2017 de l'eau potable

Communes / Syndicats	Tarif 2017 pratiqué HT	
	120 m3	prix moyen
SIEVA	3,55	4,02
SIE Petite Grosne	1,74	2,25
SIE Maconnais Beaujolais	2,20	2,02
SIE Haut Beaujolais	3,10	3,33
SME Centre Beaujolais	2,31	2,02
SIVU Grosne & Sornin	3,65	3,60
Belleville	1,60	1,64
St Bonnet des Bruyères	1,98	2,59
Moyenne	2,46	2,56

Compte tenu de la consommation moyenne de chaque commune, les tarifs moyens réellement appliqués sur le territoire sont légèrement différents du tarif type pour 120 m3.

Le tarif moyen payé par l'utilisateur est de 2,56 € HT/m3 sur le périmètre considéré.

Etat des lieux financier

Elaboration d'un budget type

Afin d'établir l'équilibre financier de chaque service eau potable, il a été élaboré un budget type structurel pour chacun des services d'eau potable.

Le budget type présente l'équilibre « structurel » du budget eau potable de chacune des collectivités. Celui-ci a été construit :

- A partir des derniers comptes administratifs et éventuellement des prévisions inscrites au budget prévisionnel 2018
- En tenant compte de l'évolution des différents postes sur la période 2014-2017 notamment pour les charges présentant une certaine volatilité
- Après retraitement des postes exceptionnels (remboursement de dette anticipée, niveau exceptionnellement élevé de recettes,...)
- En intégrant les différents coûts non valorisés dans le budget eau potable en particulier, les dépenses de personnel ont été prises en compte au regard de l'évaluation des temps passés faites par les communes, et, le cas échéant, intégrées au budget type des collectivités concernées.

Etat des lieux financier

Structure budgétaire

- La charge de 890k€ pour le SIE Petite Grosne correspond au coût de la régie intéressée.

Budget type	Achat d'eau	Eau / Energie	Fournitures	Locations mobilières et immobilières	Maintenance	Multirisques	Frais de télécommunication	Entretien divers, autres
SIEVA	-	148	130	531	1 807	12 441	1 859	13 698
SIE Petite Grosne	-	1 126	1 652	3 419	400	3 506	1 112	890 681
SIE Maconnais Beaujolais	195 060	-	262	2 416	2 088	5 160	1 053	1 549
SIE Haut Beaujolais	-	-	190	-	-	2 916	159	2 359
SME Centre Beaujolais	-	-	-	-	-	1 095	-	1 837
SIVU Grosne & Sornin	75 444	-	233	-	1 100	2 282	-	11 763
Belleville	-	-	-	-	-	-	-	3 061
St Bonnet des Bruyères	-	631	-	-	-	-	-	12 334
	270 504	1 906	2 468	6 366	5 395	27 400	4 183	937 283

Budget type	autres taxes et redevances	Chapitre 65 - Indemnités élus	Chapitre 65 - Autres	Dépenses de personnel (chapitre 012)	Fonds de renouvellement sydro	Total dépenses exploitation	Dépenses d'exploitation par m3
SIEVA	6 278	23 508	650	56 577		117 628	0,17
SIE Petite Grosne		13 478	4 712	34 034		954 121	1,35
SIE Maconnais Beaujolais	-	9 221	382	22 723	64 500	304 416	0,42
SIE Haut Beaujolais	312	11 659	-	7 641		25 236	0,08
SME Centre Beaujolais	640	28 939	314	6 344		39 167	0,05
SIVU Grosne & Sornin	-	14 231		5 784		110 836	0,55
Belleville	92	-		11 750		14 903	0,03
St Bonnet des Bruyères	877	-		17 907		31 748	2,30
	8 198	101 036	6 058	162 759	64 500	1 598 056	0,41

Etat des lieux financier

Structure budgétaire

Budget type	Mise à disposition de personnel facturé	Fonds de renouvellement sydro	Travaux de branchement	Loyers	Total recettes exploitation (hors redevance)	Recettes d'exploitation par m3
SIEVA	14 650	-	-	63 226	77 876	0,11
SIE Petite Grosne	2 332	-	17 478	-	19 810	0,03
SIE Maconnais Beaujolais	5 909	235 414	-	12 734	254 056	0,35
SIE Haut Beaujolais	-	-	-	-	-	-
SME Centre Beaujolais	-	-	-	9 721	9 721	0,01
SIVU Grosne & Sornin	-	-	-	-	-	-
Belleville	-	-	-	-	-	-
St Bonnet des Bruyères	-	-	-	-	-	-
	22 892	235 414	17 478	85 680	361 464	0,09

Concernant le SIE Maconnais Beaujolais, la recette de 12 734 comprend 6 K€ relatifs à la refacturation du délégataire pour la maintenance, 2,3k€ relatifs à la maintenance de matériel informatique et 4,4 k€ relatifs à des terrains.

Etat des lieux financier

Tarifs d'équilibre et tarifs appliqués

Tarifs d'équilibre

Sur la base du niveau de service actuel, le tarif d'équilibre ressort à € 1,91 HT/m3. Ce tarif permet juste l'équilibre de la section de fonctionnement et le financement des annuités d'emprunt.

Communes	+ Coût exploitation	+ coût exploitation fermier	+ Coût investissement	Mise à disposition de personnel facturé	Travaux de branchement	Loyers	Total	Tarif équilibre (/m3)
SIEVA	117 628	1 480 330	552 692	14 650	-	63 226	2 072 774	2,96
SIE Petite Grosne	954 121		252 956	2 332	17 478	-	1 187 267	1,68
SIE Maconnais Beaujolais	239 916 *	656 571	429 466	5 909	-	12 734	1 307 311	1,82
SIE Haut Beaujolais	25 236	426 450	34 481	-	-	-	486 168	1,63
SME Centre Beaujolais	39 168	696 610	518 334	-	-	9 721	1 244 391	1,43
SIVU Grosne & Sornin	110 836	420 561	161 006	-	-	-	692 403	3,45
Belleville	14 903	303 182	134 993	-	-	-	453 078	1,10
St Bonnet des Bruyères	31 748		13 956	-	-	-	45 704	3,30
Total	1 533 556	3 983 704	2 097 885	22 892	17 478	85 680	7 489 095	1,91

Nota : coût de l'investissement = maximum (remboursement du capital ; amortissement net des reprises) + charge d'intérêts

(*) Retrait des 64,5k€ relatifs au fonds de renouvellement Sydro.

Etat des lieux financier

Tarifs d'équilibre et tarifs appliqués

Communes / Syndicats	Prix moyen (a)	Tarif équilibre (b)	Différentiel (a-b)
SIEVA	4,02	2,96	1,06
SIE Petite Grosne	2,25	1,68	0,57
SIE Maconnais Beaujolais	2,02	1,82	0,20
SIE Haut Beaujolais	3,33	1,63	1,70
SME Centre Beaujolais	2,02	1,43	0,59
SIVU Grosne & Sornin	3,60	3,45	0,15
Belleville	1,64	1,10	0,53
St Bonnet des Bruyères	2,59	3,30	-0,71
Total	2,56	1,91	0,65

Si l'on écarte les recettes exceptionnelles et les reports de résultats, l'ensemble des collectivités appliquent des tarifs qui leur permettent d'assurer l'équilibre de leur budget à l'exception de la commune de Saint-Bonnet les Bruyères.

La différence entre le prix moyen du territoire (2,56 €/m3) et le tarif d'équilibre correspond à l'autofinancement net qui est dégagé pour financer les investissements.

Sur la base du niveau de service actuel, le différentiel est de 0,65€, ce qui correspond à un autofinancement dégagé de l'ordre de 2 549 K€.

Etat des lieux financier

Capacité d'autofinancement des services

Le tableau suivant présente les niveaux d'épargne nette de l'ensemble des communes sur les 4 dernières années ainsi que l'autofinancement net des budgets types :

Pour rappel, l'épargne nette du remboursement du capital permet de distinguer l'autofinancement réellement disponible pour le financement des dépenses d'équipement à venir.

Communes / Syndicats	Epargne Nette 2014	Epargne Nette 2015	Epargne Nette 2016	Epargne Nette 2017	Epargne nette Budget type		Résultat fct budget type (si inférieur à EN)
					valeur (€)	€/m3	
SIEVA	1 331 102	906 079	NC	1 190 751	1 186 018	1,69	741 625
SIE Petite Grosne	562 461	98 408	435 412	711 583	621 151	0,88	402 834
SIE Maconnais Beaujolais	929 921	706 308	730 163	709 334	745 264	1,04	279 868
SIE Haut Beaujolais	510 845	543 569	513 003	543 114	543 114	1,82	508 633
SME Centre Beaujolais	1 007 950	950 506	944 194	992 183	992 183	1,14	512 101
SIVU Grosne & Sornin	136 844	225 530	174 750	167 454	155 794	0,78	42 059
Belleville	187 015	134 034	171 180	318 197	244 889	0,60	292 190
St Bonnet des Bruyères	11 465	14 117	16 527	17 175	- 16 366	- 1,18	
Total	4 677 604	3 578 551	2 985 229	4 649 790	4 472 046	1,14	

Etat des lieux financier

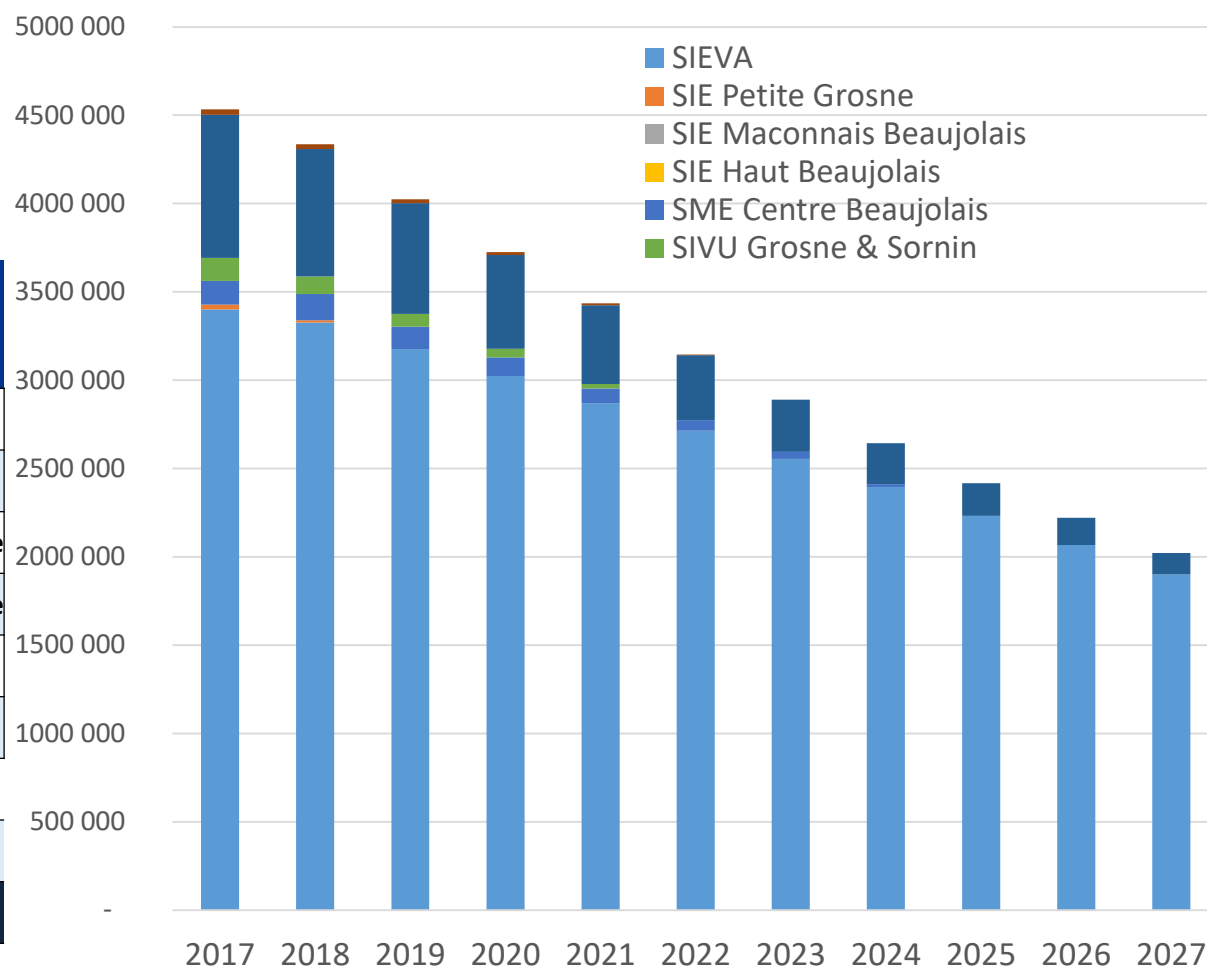
Focus sur l'endettement

Encours de dette

Un encours au 1er janvier 2018 de 4,3 M€ :

Communes / syndicats	Encours (31.12.2017)
SIEVA	3 325 750
SIE Petite Grosne	28 002
SIE Maconnais Beaujolais	pas de dette
SIE Haut Beaujolais	pas de dette
SME Centre Beaujolais	148 882
SIVU Grosne & Sornin	99 721
Belleville	721 849
St Bonnet des Bruyères	26 812
Total	4 351 016

Profil d'extinction prévisionnelle de la dette



Le SIE Maconnais Beaujolais et le SIE Haut Beaujolais sont désendettés. Le SME Centre Beaujolais a un seul emprunt en cours jusqu'en 2024. La commune a évoqué la possibilité de rembourser cet emprunt par anticipation.

Etat des lieux financier

Focus sur l'endettement : Capacité dynamique de désendettement

La capacité dynamique de désendettement du territoire, sur le service d'eau potable, est de 0,92 ans.

Communes / syndicats	Encours (31.12.2017)	Epargne brute Budget type	Capacité de désendettement (en années)
SIEVA	3 325 750	1 260 268	2,64
SIE Petite Grosne	28 002	636 896	0,04
SIE Maconnais Beaujolais	pas de dette	745 264	
SIE Haut Beaujolais	pas de dette	543 114	
SME Centre Beaujolais	148 882	1 023 416	0,15
SIVU Grosne & Sornin	99 721	186 034	0,54
Belleville	721 849	333 765	2,16
St Bonnet des Bruyères	26 812	11 750	-2,28
Total	4 351 016	4 717 007	0,92

- La capacité dynamique de désendettement permet d'apprécier le poids de la dette dans le financement du service de la collectivité et sa capacité à rembourser ses emprunts de manière anticipée pour réinvestir.
- Elle s'exprime en nombre d'années nécessaire pour le remboursement de sa dette si la collectivité y consacrait l'intégralité de l'épargne brute du service.

Etat des lieux financier

Fonds de roulement disponible

A fin 2017, le fonds de roulement consolidé de l'ensemble des communes se monte à environ 5,8 M€, déduction faite des restes-à-réaliser :

Syndicats susceptibles d'être dissous

	Fonds de roulement au 31.12.2017	RAR dépenses 2017	RAR recettes 2017	Fonds de roulement avec prise en compte des reports
SIEVA	2 763 333	1 644 132	41 813	1 161 014
SIE Haut Beaujolais	1 220 885	161 621	3 000	1 062 264
SIVU Grosne & Sornin	702 703	62 300	40 000	680 403
Total	4 686 921	1 868 053	84 813	2 903 681

Communes

	Fonds de roulement au 31.12.2017	RAR dépenses 2017	RAR recettes 2017	Fonds de roulement avec prise en compte des reports
Belleville	559 648	54 001	-	505 647
St Bonnet des Bruyères	86 875	-	-	86 875
Total	646 522	54 001	-	592 522

Autres Syndicats

	Fonds de roulement au 31.12.2017	RAR dépenses 2017	RAR recettes 2017	Fonds de roulement avec prise en compte des reports
SIE Petite Grosne	40 100	-	-	40 100
SIE Maconnais Beaujolais	2 033 068	72 833	34 550	1 994 785
SME Centre Beaujolais	2 134 345	2 213 000	364 000	285 345
Total	4 207 512	2 285 833	398 550	2 320 229

Total Global	9 540 956	4 207 887	483 363	5 816 432
---------------------	------------------	------------------	----------------	------------------



Synthèse et enjeux

Synthèse et enjeux

Les services d'eau potable des différentes structures présentent sur le périmètre de la Communauté de communes Saône Beaujolais sont souvent anciens, bien structurés en termes de moyens et présentent globalement de bons équilibres financiers.

Les enjeux en termes de personnel concernent essentiellement le volet administratif. En effet, pour les interventions techniques, seule la commune de St Bonnet des Bruyères nécessite un point d'attention, la compétence eau potable mobilisant de manière importante l'agent technique communal. Dans le cadre du transfert il conviendra de définir si cet agent continuera ou non d'intervenir, sous forme de mise à disposition de service par exemple.

Sur le volet administratif, les syndicats en place disposent de moyens humains propres ou mis à disposition. Sur le périmètre du SIEVA, du SIE Haut Beaujolais, du SIE Grosne et Sornin, de Belleville et St Bonnet des Bruyères, le temps administratif représente environ 1 ETP. Pour les syndicats amenés à être dissous, la reprise du personnel par la CCSB se fera de manière automatique.

De fait, les enjeux qui se posent dans le cadre du transfert sont essentiellement relatifs à :

- D'une part **la structuration du service** en fonction de la réglementation finalement applicable pour les syndicats : les options possibles pour la Communauté de communes sont très différentes en fonction de l'adoption ou non de la proposition de loi Ferrand Fesneau ; 1 seul syndicat pourrait se maintenir dans l'hypothèse où la loi NOTRe reste en l'état.
- D'autre part, **les enjeux en termes de tarification du service** : l'ensemble des structures gestionnaires présentent aujourd'hui de bons équilibres financiers sur leur service eau potable. Néanmoins les tarifications appliquées sont très disparates, pour des raisons tenant à la fois à la politique de provisionnement pour l'investissement, et au volume d'investissement par rapport à la population concernée, on note ainsi des écarts allant du simple à plus du double sur le périmètre.



Annexes:

Fiches
individuelles
d'état des lieux
organisationnel
et financier



SIEVA

SIEVA | Modes de gestion

I Modes de gestion

Le service de l'eau potable est géré au niveau intercommunal par le SIEVA (Syndicat intercommunal des eaux de la vallée d'Ardières).

Il dessert 15 communes soit 17 561 habitants

La commune de Chénelette est externe à la communauté de commune de Saône-Beaujolais, elle est composée de 331 habitants et représente 1,9% de la population desservie par le syndicat.

Le service est exploité en DSP (SUEZ) celui ci assure les compétences de production, traitement et distribution avec une partie concessive.

I Contrat

Début du contrat : 01/01/2012

Fin du contrat : 31/12/2031

I Modalités de facturation

La facturation est assurée par le délégataire

I Fiscalité

Le budget est TTC avec un transfert de droit de déduction auprès du fermier

I Caractéristique usagers et tarifs 2016

- I 7 505 abonnés
- I Volume facturé : 699 769 m3
- I Rendement brut $\leq 80 \%$

Part de la collectivité : (HT)

- I Part fixe : 48,56€
- I Part variable : 1,2401€/m3

Part délégataire : (HT)

- I Part fixe : 45,60€
- I Part variable : 1,5413€/m3

Nota : Une négociation est en cours pour une baisse de la part variable du fermier de 6 communes qui serait reprise dans la part variable du SIEVA.

I Recomposition de la redevance

Estimation :

- I Part syndicat : $(7\,505 \times 48,56) + (699\,769 \times 1,2401) = \underline{\underline{1\,232\,226,33\text{€}}}$
- I Part délégataire : $(7\,505 \times 45,60) + (699\,769 \times 1,5413) = \underline{\underline{1\,420\,781,95\text{€}}}$

I Comptabilité du syndicat 2017 : 1,3 M€

I CARE 2016 : 1,48M€

SIEVA | Moyens dédiés au service

Moyens humains dédiés au service

- Un agent administratif 2^{ème} classe est salariée du SIEVA à 35 h/semaine mais 30 % de son temps est refacturée au SIAMVA.
- Un ingénieur est mis à disposition par Belleville pour 20 % de son temps parmi lesquels 15% est dédié au SIEVA et 5% au SIAMVA.

Synthèse : Le SIEVA a 75 % d'un agent administratif et 15 % ingénieur.

SIEVA | Historique des investissements réalisés

Le tableau suivant récapitule les dépenses d'investissements depuis 2014 avec les subventions reçues sur la même période (vue budgétaire):

SIEVA	2014	2015	2016	2017
Dépenses équipement	1 893 128	2 137 271	CA non communiqué	1 644 132
Subventions	245 836	592 312		41 813

SIEVA | Analyse financière

	2014	2015	2016	2017	Budget Type
Chapitre 011	35 842	33 242	31 012	36 893	36 893
Chapitre 012	52 654	55 338	57 181	56 577	56 577
Chapitre 65 (indemnités)	21 185	23 541	23 767	24 158	24 158
Dépenses réelles de fonctionnement	109 682	112 122	111 961	117 628	117 628
Chapitre 70	1 379 590	1 456 992	1 360 902	1 348 719	1 348 719
<i>Dont vente d'eau</i>	1 361 115	1 439 840	1 345 959	1 334 069	1 334 069
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	61 325	62 884	62 427	63 226	63 226
Recettes réelles de fonctionnement	1 440 915	1 519 877	1 423 329	1 411 945	1 411 945
Excédent Brut d'Exploitation	1 331 232	1 407 755	1 311 369	1 294 317	1 294 317
Dépenses exceptionnelles	-	502 200	502 294	-	-
Recettes exceptionnelles	600	524	370	4 733	-
Charges financières	-	-	-	34 049	34 049
Produits financiers	-	-	-	-	-
Epargne brute	1 331 832	906 079	809 445	1 265 001	1 260 268
Remboursement de capital	730	-	-	74 250	74 250
Epargne nette	1 331 102	906 079	809 445	1 190 751	1 186 018
Epargne nette en % des RRF	92%	60%	57%	84%	84%

SIEVA | Analyse financière

	Budget type	Commentaires
Dépenses réelles de fonctionnement	117 628	
Chapitre 011	36 893	
Achat d'eau		
Eau / Energie	148	
Fournitures	130	
Locations mobilières et immobilières	531	
Maintenance	1 807	
Multirisques	12 441	
Frais de télécommunication	1 859	
Entretien divers, autres	13 698	Services bancaires, rémunération d'intermédiaires et honoraires, déplacements...
Autres taxes et redevances	6 278	
Chapitre 012	56 577	
Chapitre 65	24 158	Indemnités élus, fédération nationale des collectivités concédantes et régies
<i>Dont Indemnités élus</i>	23 508	
Recettes réelles de fonctionnement	1 411 945	
Chapitre 70	1 348 719	
Vente d'eau	1 334 069	
Autres taxes et redevances	-	
Travaux	-	
Autres	77 876	
Chapitre 74	-	
Prime d'épuration	-	
Autres	-	
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	63 226	
Chapitre 013 - Atténuation de charges	-	
Excédent Brut d'Exploitation	1 294 317	
Résultat exceptionnel	-	
Résultat financier	- 34 049	
Epargne brute	1 260 268	
Remboursement de capital	74 250	
Epargne nette	1 186 018	

SIEVA | Caractéristiques financières

Le SIEVA est marqué par un autofinancement très important en raison d'un programme de travaux à court terme d'environ 10 M€ et d'un souhait d'autofinancer le renouvellement à hauteur de 600 K€ par an.

Si la prise de compétence par la CCSB devait aboutir à la dissolution du syndicat, cela aurait pour conséquences de définir les modalités de sortie de la commune de Chénelette avec comme contraintes :

- Un contrat de concession jusqu'à fin 2031 qui aurait 2 mandants.
- Une répartition de l'actif et des subventions qui devra faire l'objet d'un arbitrage technico-politique dès lors que l'état de l'actif ne permet pas de retracer les ouvrages spécifiques à Chénelette (2 réservoirs et réseau).
- La nécessité d'un conventionnement entre la CCSB et Chénelette pour l'achat et la vente d'eau une fois la DSP actuelle arrivée à terme. Notons que le délégataire serait provisoirement le même.
- Concernant la dette, elle était totalement remboursée à fin 2016 mais un emprunt de 3 400 000 € a été mobilisé en 2017.

SIEVA | Caractéristiques financières

Les spécificités du SIEVA

- ❑ Le SIEVA bénéficie de recettes liées à la refacturation au SIAMVA de personnel (14 K€) et de loyers (62 K€) au titre de la location de ses locaux au délégataire (52 K€), d'une villa à Cercié (8.5 K€) et de baux (terrains sur Champs Captant).
- ❑ Sur 1 410 K€ de recettes d'exploitation en 2017, le SIEVA a des dépenses réelles à hauteur de 120 K€ et de l'annuité à hauteur de 110 K€ laissant une épargne nette de 1 190 K€ avec des petites recettes exceptionnelles.



SIE de la petite Grosne

SIE de la petite Grosne | Modes de gestion

I Modes de gestion

Le SIE de la petite Grosne est un syndicat d'eau potable qui regroupe 18 communes dont la commune de Cenves membre de la CCSB. Il ne gère plus aucune source, achète l'eau à Saône-Grosne, la distribue auprès de ses 18 communes et réalise de la vente d'eau en gros pour environ 50% des volumes achetés.

Le SIE est membre du SAE de Saone-Grosne à qui il a transféré la compétence production.

Le Syndicat adhère par ailleurs au Sydro 71 pour sa compétence obligatoire sécurisation et approvisionnement en eau, mais également aux compétences facultatives liées au fonds de renouvellement et à la maîtrise d'œuvre.

Le service d'eau potable est exploité en régie intéressée par la société SUEZ depuis 2013 au titre d'un contrat de délégation pour une durée de 12 ans.

I Contrat

Début du contrat : 2013

Fin du contrat : 31/12/2024

I Modalités de facturation

La facturation est assurée par le délégataire SUEZ.

I Fiscalité

Le budget est TTC avec un transfert de droit de déduction auprès du fermier

I Répartition des abonnés

Sur les 5 924 abonnés que comprend le syndicat, 220 sont issus de la commune de Cenves.

I Volumes

Le syndicat importe 1 843 301 m3 et exporte 866 796 m3 en 2016

La commune de Cenves représente environ 20 000 m3 de consommation

SIE de la petite Grosne | Modes de gestion

I Caractéristiques usagers et tarifs (2016)

- 5 918 abonnés et 6 abonnés non domestique
- 705 478 m3 dont 158 750m3 non domestique
- Tarifs syndicat (2016) :
 - Abonnement = 65,00 € HT
 - Consommation (/m3) :
 - Tranche 1 (de 0 à 5000 m3) : 1,21€
 - Tranche 2 (au-delà de 5000m3) : 0,675€
 - Vente en gros : 0.31 €

I Droit d'accès (ouverture de compteur) : 43.55 €

I Recomposition de la redevance:

I Estimation: $65 \times 5924 + 158750 \times 0,675 + (705478 - 158750) \times 1,195 = 1\,145\,556$ €

I Comptabilité 2016: 1 456 423 €

L'écart correspond aux exportations.

SIE de la petite Grosne | Enjeux identifiés pour CCSB

1. Le Syndicat couvre 3 intercommunalités

- › La Communauté de Communes de Saône-Beaujolais (1 commune)
- › La Communauté de Communes Saint Cyr Mère Boitier entre Charolais et Mâconnais
- › La Communauté de Communes Mâconnais Beaujolais Agglomération

Sauf volonté des membres, les élus du syndicat souhaiteraient plutôt son maintien.

2. Le Syndicat mixte Saône-Grosne, qui assure la production d'eau pour 2 membres (SIE de la Petite Grosne et le Syndicat Mâconnais-Beaujolais) aurait vocation à disparaître si l'un des syndicats devait disparaître ce qui nécessiterait des conventions avec la Communauté de Communes Mâconnais Beaujolais Agglomération sur le territoire de laquelle se trouve les puits.

3. La sortie de la communes de Cenves entrainerait la nécessité d'une convention entre la CCSB et l'agglomération Mâconnais-Beaujolais pour l'achat d'eau et une convention avec la Communauté de Communes Saint Cyr Mère Boitier entre Charolais et Mâconnais pour de la vente d'eau.

4. Le Syndicat de la Petite Grosne n'aurait plus d'emprunt en 2019, si bien que le retrait de la commune de Cenves se ferait sans transfert de dette. Toutefois, le SIE de la Petite Grosne rembourse un emprunt d'une annuité de 72 K€ au syndicat Saône-Grosne au titre de l'usine de manganèse dont 54 K€ sont refacturés au syndicat de la Haute-Grosne.

SIE de la petite Grosne | Enjeux identifiés pour CCSB

5. La tarification de l'eau, pour l'utilisateur, comporte diverses tarifications :

Abonnement :	65 €
Part variable :	1.195 €
Sydro 71 :	0.36 € (fonds de renouvellement)
Sydro 71 :	0.015 € (sécurisation approvisionnement)

Nota : Le syndicat verse au Sydro 71, en sus des redevances sur la base de 0.375 €/m³, une contribution de 6 500 € au titre de la compétence à la carte « assistance à maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre ».

6. La cotisation au Sydro 71 permet au SIE de la Petite Grosne de se faire subventionner à hauteur de 44.5 % ses investissements de renouvellement.

7. Le SIE de la Petite Grosne reverse une partie de ses redevances à son délégataire (rémunération de la délégation) :

Abonnement :	39.20 €
Part variable :	0.5084 € si < à 5 000 m ³
	0.4506 € si > à 5 000 m ³
	0.2770 € si gros consommateur

SIE de la petite Grosne | Enjeux identifiés pour CCSB

8. Le SIE de la Petite Grosne a un agent administratif qui est mis à disposition pour une faible partie de son temps au syndicat Saône-Grosne (syndicat géré dans les mêmes locaux). Une charge de personnel de 34 K€ est comptabilisée au Grand Livre en 2017.

9. Le fichier des immobilisations et des subventions tenu par le comptable public ne permet pas, faute d'éléments détaillés, d'opérer une ventilation de l'actif et des subventions.

Un ratio devra être recherché en cas de sortie de la commune de Cenves.

SIE de la petite Grosne | Historique des dépenses d'investissement

Petite Grosne SIE	2014	2015	2016	2017
Dépenses équipement	507 169	1 202 654	1 151 145	915 069
Renouvellement Pr 2012	44 419			
Travaux non affectés	26 430	21 011		
Renouvellement Pr 2013	422 657	328 199		
Renouvellement Pr 2014	13 662	508 830	108 362	
Réservoir de Be Berze		52 367		
Programme renouvellement 2015		270 193	489 497	
Branchements plomb		22 054		
Pr 2016 renouvellement			553 287	346 673
Programme 2017				514 323
Travaux non affectés 2017				47 768
Réserv.travaux non affectés 2017				6 305
Subventions	413 091	140 044	425 570	669 557
Dont : Agence de l'eau	146 963	39 079	286 239	387 943
Dont : Départements	266 128	100 965	139 331	281 614

SIE de la petite Grosne | Analyse financière

	2014	2015	2016	2017	Budget Type
Chapitre 011	930 115	1 520 996	1 219 720	1 196 543	901 896
Chapitre 012	23 300	25 038	29 536	34 034	34 034
Chapitre 65 (indemnités)	24 287	17 228	21 694	18 191	18 191
014 Atténuation de produits : Reversement redevance Agence de l'eau	-	143 449	146 333	156 724	-
Dépenses réelles de fonctionnement	977 702	1 706 711	1 417 283	1 405 491	954 121
Chapitre 70	1 686 908	1 817 094	1 887 324	2 128 906	1 609 911
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	14 031	16 314	17 068	-	-
Chapitre 013: Atténuation de charges	-	-	-	7 656	-
Recettes réelles de fonctionnement	1 700 939	1 833 408	1 904 392	2 136 562	1 609 911
Excédent Brut d'Exploitation	723 237	126 697	487 109	731 071	655 790
Dépenses exceptionnelles	156 699	47 078	11 571	5 573	-
Recettes exceptionnelles	76 795	76 872	753	20 726	-
Charges financières	77 215	74 668	73 349	72 553	72 553
Produits financiers	53 659	57 140	53 659	53 659	53 659
Epargne brute	619 776	138 964	456 601	727 329	636 896
Remboursement de capital	57 315	40 556	21 189	15 745	15 745
Epargne nette	562 461	98 408	435 412	711 583	621 151
Epargne nette en % des RRF	33%	5%	23%	33%	39%

SIE de la petite Grosne | Analyse financière

	Budget type	Commentaires
Dépenses réelles de fonctionnement	954 121	
Chapitre 011	901 896	
Achat d'eau		
Eau / Energie	1 126	
Fournitures	1 652	
Locations mobilières et immobilières	3 419	
Maintenance	400	
Multirisques	3 506	
Frais de télécommunication	1 112	
Entretien divers, autres	890 681	dont 877 K€ relatifs au contrat de DSP
Chapitre 012	34 034	
Chapitre 65	18 191	Indemnités élus, créances éteintes et admises en non valeur
<i>Dont indemnités élus</i>	<i>13 478</i>	
Recettes réelles de fonctionnement	1 609 911	
Chapitre 70	1 609 911	
Vente d'eau	1 590 101	
Travaux	17 478	
Autres	2 332	
Chapitre 74	-	
Prime d'épuration	-	
Autres	-	
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	-	
Chapitre 013 - Atténuation de charges	-	
Excédent Brut d'Exploitation	655 790	
Résultat exceptionnel	-	
Résultat financier	- 18 894	
Epargne brute	636 896	
Remboursement de capital	15 745	
Epargne nette	621 151	

La redevance versée à l'Agence de l'eau a été neutralisée au budget type. De même, le redevance du Sydro 71 a été neutralisée.



SIE Mâconnais Beaujolais

SIE Mâconnais Beaujolais | Modes de gestion

I Périmètre du syndicat

Le SIE Mâconnais Beaujolais est un syndicat d'eau potable complet (production, adduction, distribution) qui intervient sur le territoire de 10 communes.

I Modes de gestion

Le service d'eau potable est exploité en délégation de service public par la société SUEZ Environnement (échéance au 31/12/2021)

I Conventions spécifiques

- Convention d'achat d'eau potable au SIE Haut Beaujolais pour les secteurs : Les Thorins (sur Romanèche-Thorins) / Les Deschamps (sur Chénas) / Le Bourg de Lancié
- Conventions de vente d'eau au SIE Petite Grosne et au SIE Haut Beaujolais

I Modalités de facturation

La facturation est assurée par le délégataire SUEZ deux fois par an.

I Fiscalité

Le budget est TTC avec un transfert de droit de déduction auprès du fermier

I Caractéristique usagers et tarifs 2016 (tarifs inchangés en 2017)

- 6 710 abonnés
- Volume facturé : 717 546 m³
- Tarifs syndicat (2016) :
 - Abonnement = 27,30 € HT
 - Consommation (/m³) = 0,8606 € HT par m³
 - Fond de renouvellement: 0,33€ par m³ (ex Sydro 71)
- Tarifs délégataire
 - Abonnement: 32,68 € HT
 - Consommation: 0,51 € HT

Recomposition de la redevance - Syndicat:

- Estimation (surtaxe): $(27,30 \times 6710) + (717546 \times 0,8606) = \mathbf{800\ 703\text{€}}$
- Comptabilité 2016 (surtaxe) : **797 017€**
- Estimation fonds de renouvellement: $0,33 \times 717546 = \mathbf{236\ 790\text{€}}$
- Comptabilité 2016 fonds de renouvellement: **235 729 €.**

SIE Mâconnais Beaujolais | Moyens dédiés au service

Moyens humains dédiés au service

- Le syndicat a un agent administratif à temps partiel (22h par semaine).

Adhésion au SYDRO 71

- Le syndicat était membre du SYDRO 71, syndicat départemental de renouvellement des réseaux. Le syndicat n'est actuellement plus adhérent et facture un tarif de 0,33€ par m3 à ses adhérents au titre du fonds de renouvellement qui est versé au syndicat et fait partie désormais de la redevance.
- D'autre part, le SIE Mâconnais Beaujolais doit verser 64 500€ par an jusqu'en 2020 inclus au SYDRO 71. Cette charge est comptabilisée dans les charges exceptionnelles.

SIE Mâconnais Beaujolais | Historique des dépenses d'investissement

Mâconnais-Beaujolais SIE	2014	2015	2016	2017
Dépenses équipement	1 208 475	894 303	730 916	897 903
Extension	64 027			
Anti-intrusion Réservoirs			23 551	15 727
Renouv. SL et R	260 965	275 863	17 665	
Renouv. SL et R	1 800	117 027		
Renouv. SL et R		479 946	207 148	24 958
Renouv. SL et R			384 611	216 287
Etude Hydro		21 466	64 340	
Dilution			33 600	
P/2017 Renouv.				615 866
Etude station				24 000
Info/mobilier				1 064
Autres	881 684			
Subventions	139 989	73 379	217 868	80 167
Dont : Agence de l'eau	90 271	48 900	217 868	80 167
Dont : Départements		24 479		
Dont : Groupements de collectivités	49 718			

SIE Mâconnais Beaujolais | Analyse financière

	2014	2015	2016	2017	Budget Type
Chapitre 011	161 002	202 790	225 201	242 220	207 590
Chapitre 012	32 643	20 451	20 957	22 723	22 723
Chapitre 65 (indemnités)	9 570	9 323	9 363	9 603	9 603
Dépenses réelles de fonctionnement	203 214	232 565	255 521	274 546	239 916
Chapitre 70	1 013 184	1 013 120	1 036 485	1 034 991	1 034 991
<i>Dont vente d'eau</i>	768 970	771 466	797 017	795 534	795 534
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	12 344	11 590	12 309	12 734	12 734
Chapitre 013 - Atténuation de charges	301	306	278	1 866	1 866
Recettes réelles de fonctionnement	1 025 829	1 025 016	1 049 072	1 049 590	1 049 590
Excédent Brut d'Exploitation	822 615	792 451	793 551	775 044	809 674
Dépenses exceptionnelles	84 652	86 165	63 569	65 800	64 500
Recettes exceptionnelles	236 064	22	181	90	90
Charges financières	44 106	-	-	-	-
Produits financiers	-	-	-	-	-
Epargne brute	929 921	706 308	730 163	709 334	745 264
Remboursement de capital	-	-	-	-	-
Epargne nette	929 921	706 308	730 163	709 334	745 264
Epargne nette en % des RRF	91%	69%	70%	68%	71%

- Le budget type ne prend pas en compte la charge de 34 630€ correspondant à un reversement à l'Agence de l'eau en 2017.
- D'autre part, seule la redevance de 64 500€ payée au SYDRO 71 jusqu'en 2020 a été prise en compte dans les dépenses exceptionnelles.

SIE Mâconnais Beaujolais | Analyse financière

	Budget type	Commentaires
Dépenses réelles de fonctionnement	239 916	
Chapitre 011	207 590	
Achat d'eau	195 060	Achat d'eau (SUEZ)
Eau / Energie	-	
Fournitures	262	
Locations mobilières et immobilières	2 416	
Maintenance	2 088	
Multirisques	5 160	
Frais de télécommunication	1 053	
Entretien divers, autres	1 549	
autres taxes et redevances	-	
Chapitre 012	22 723	
Chapitre 65	9 603	Indemnités, cotisations retraite
Dont indemnités élus	9 221	
Recettes réelles de fonctionnement	1 049 590	
Chapitre 70	1 034 991	
Vente d'eau	795 534	
Autres taxes et redevances	235 414	Fonds de renouvellement
Travaux	-	
Autres	4 044	
Chapitre 74	-	
Prime d'épuration	-	
Autres	-	
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	12 734	Dont 6 k€ relatifs à la refacturation du délégataire pour la maintenance; 2,3k€ relatifs à la maintenance de matériel informatique et 4,4k€ relatifs à des terrains
Chapitre 013 - Atténuation de charges	1 866	
Excédent Brut d'Exploitation	809 674	
Résultat exceptionnel	- 64 410	Reversement SYDRO 71
Résultat financier	-	
Epargne brute	745 264	
Remboursement de capital	-	
Epargne nette	745 264	



SIE Haut Beaujolais

SIE Haut Beaujolais | Modes de gestion

I Modes de gestion

Le service d'eau potable est exploité en délégation de service public avec SUEZ (échéance au 30/06/2018). Le renouvellement du contrat de DSP du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2028 est en cours de renégociation.

I Périmètre

Le syndicat Intercommunal des Eaux du Haut Beaujolais comprend 8 communes, toutes membres de la Communauté de Communes Saône Beaujolais.

I Convention

Convention de fournitures d'eau en gros au syndicat des eaux du mâconnais beaujolais

I Modalités de facturation

La facturation est assurée par le délégataire deux fois par an.

I Moyens humains dédiés au service

Un agent administratif est mobilisé depuis le 1er février 2017 à hauteur de 150 heures par an. Une charge de personnel 7 641€ est comptabilisée au sein du Grand Livre en 2017.

I Fiscalité

Le budget est TTC et donne lieu à un transfert de droit de déduction auprès du fermier

I Caractéristique usagers 2016 et tarifs 2017

I 3 143 abonnés

I Volume facturé : 298 667 m³

Part de la collectivité : (HT)

I Part fixe : 81,54€

I Part variable : 1,06470€/m³

Part du délégataire : (HT)

I Part fixe : 56,02 €

I Part variable : 0,888 €/m³ (0,838 €/m³ en 2016)

I Recomposition de la redevance

Estimation :

I Part syndicat : $(3\,143 \times 81,54) + (298\,667 \times 1,06470) =$
574 271€

I Comptabilité du syndicat 2017 : 568 351€

SIE Haut Beaujolais | Moyens dédiés au service

Moyens humains dédiés au service

- Un agent administratif est mobilisé depuis le 1^{er} février 2017 à hauteur de 150 heures par an. Une charge de personnel 7 641€ est comptabilisée au sein du Grand Livre en 2017.

Historique des dépenses d'investissement:

	2014	2015	2016	2017
Dépenses équipement	1 069 199	1 106 080	800 992	936 105
Subventions	97 135	206 327	234 587	62 100

SIE Haut Beaujolais | Analyse financière

	2014	2015	2016	2017	Budget Type
Chapitre 011	3 755	3 868	4 174	5 936	5 936
Chapitre 012	6 296	7 438	7 514	7 641	7 641
Chapitre 65 (indemnités)	11 115	11 433	11 493	11 659	11 659
Dépenses réelles de fonctionnement	21 166	22 739	23 181	25 236	25 236
Chapitre 70	550 607	567 251	536 154	568 351	568 351
Recettes réelles de fonctionnement	550 607	567 251	536 154	568 351	568 351
Excédent Brut d'Exploitation	529 440	544 512	512 973	543 114	543 114
Dépenses exceptionnelles	-	923	-	-	-
Recettes exceptionnelles	-	-	30	-	-
Charges financières	2 109	0,02	-	-	-
Produits financiers	-	-	-	-	-
Epargne brute	527 331	543 589	513 003	543 114	543 114
Remboursement de capital	16 486	20	-	-	-
Epargne nette	510 845	543 569	513 003	543 114	543 114
Epargne nette en % des RRF	93%	96%	96%	96%	96%

SIE Haut Beaujolais | Analyse financière

	Budget type	Commentaires
Dépenses réelles de fonctionnement	25 236	
Chapitre 011	5 936	
Achat d'eau	-	
Eau / Energie	-	
Fournitures	190	
Locations mobilières et immobilières	-	
Maintenance	-	
Multirisques	2 916	
Frais de télécommunication	159	
Entretien divers, autres	2 359	
autres taxes et redevances	312	
Chapitre 012	7 641	
Chapitre 65	11 659	
Recettes réelles de fonctionnement	568 351	
Chapitre 70	568 351	
Autres	-	
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	-	
Chapitre 013 - Atténuation de charges	-	
Excédent Brut d'Exploitation	543 114	
Résultat exceptionnel	-	
Résultat financier	-	
Epargne brute	543 114	
Remboursement de capital	-	
Epargne nette	543 114	



SME Centre Beaujolais

Syndicat Mixte des eaux Centre Beaujolais | Modes de gestion

I Modes de gestion

Le syndicat mixte des eaux Centre Beaujolais regroupe 14 dont 4 communes appartenant à la Communauté de Communes Saône Beaujolais : Charentay, Odenas, Saint-Georges-de-Reneins et Saint-Etienne-la-Varenne.

Le service d'eau potable est exploité en délégation du service public par contrat d'affermage. (exploitation, pas de clauses concessives)

I Contrat

Le contrat d'affermage avec la société Lyonnaise des Eaux France (Suez Environnement) a pris effet au 1^{er} janvier 2016 pour une durée de 7 ans.

I Modalités de facturation

La facturation est assurée par le fermier

I Fiscalité

Le budget était TTC jusqu'en 2017. A partir de 2017, le budget est passé en HT.

I Caractéristique usagers et tarifs 2016

- I 8 211 abonnés
- I Volume facturé : 868 280 m3

Part de la collectivité : (HT) – Tarif 2017

- I Part fixe : 30,90 €
- I Part variable :
 - De 0 à 60m3: 0,6298 €/m3
 - De 61 à 130m3: 1,1694 €/m3
 - De 131 à 1 500m3: 0,8928 €/m3
 - Au-delà de 1500 m3: 0,5630 €/m3

Part du délégataire : (HT) – Tarif 2017

- I Part fixe : 39,84 €
- I Part variable :
 - De 0 à 60m3: 0,5152 €/m3
 - De 61 à 130m3: 1,1307 €/m3
 - De 131 à 1 500m3: 0,7538 €/m3
 - Au-delà de 1500 m3: 0,4271 €/m3

I Recomposition de la redevance

Estimation :

- I Part syndicat : en attente des données abonnées par tranche de consommation

I Comptabilité du syndicat 2016 : 1 044 460 €

SME Centre Beaujolais | Moyens dédiés au service

Moyens humains dédiés au service

- Le syndicat ne dispose pas de service technique spécifique, le fermier et le maître d'œuvre accompagnent sur tous les sujets. Concernant l'administratif, du personnel est mis à disposition du syndicat à hauteur de 4h par semaine. Une charge de 6 344€ est comptabilisée au sein du Compte administratif 2017

Historique des dépenses d'investissement:

Centre Beaujolais SME	2014	2015	2016	2017
Dépenses équipement	1 480 345	880 589	1 272 169	1 284 264
Révision périmètres de protection			4 020	
Renouvellement 2012 et 2013	606 616			
Etude sécurisation ressources en eau potable	2 402			
Travaux sur ouvrages			29 731	121 261
Création d'un 6ème Puits	4 314	6 300	7 200	
AEP Lotissements privés	74 804	75 844		44 122
Travaux préconisés par schéma directeur		5 897	2 684	
Branchements plomb	478 724	5 541		
Renouvellement 2014	313 484	766 215	226 496	
Renouvellement 2015		15 765	716 220	9 461
Chlorations secondaires			82 358	
Equipements de régulation		3 579		
Stabilisateurs de pression		1 449		
Renouvellement Zacharie			12 902	369 698
Renouvellement 2016			190 558	480 684
Renouvellement 2017				259 038
Subventions	239 240	204 681	31 089	81 743
Dont : Agence de l'eau		133 600		39 920
Dont : Départements	182 547		20 589	3 706
Dont : Autres	56 693	71 081	10 500	38 117

SME Centre Beaujolais | Analyse financière

	2014	2015	2016	2017	Budget Type
Chapitre 011	6 386	7 296	19 752	3 572	3 572
<i>Dont frais de contentieux</i>		3 696	12 660		
Chapitre 012	4 123	5 620	6 295	6 344	6 344
Chapitre 65 (indemnités)	19 933	24 457	30 033	29 252	29 252
Dépenses réelles de fonctionnement	30 441	37 372	56 080	39 168	39 168
Chapitre 70	1 090 496	1 041 275	1 054 086	1 069 602	1 069 602
<i>Dont vente d'eau</i>	1 080 953	1 031 672	1 044 460	1 059 881	1 059 881
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	-	-	-	1	1
Recettes réelles de fonctionnement	1 090 496	1 041 275	1 054 086	1 069 603	1 069 603
Excédent Brut d'Exploitation	1 060 055	1 003 902	998 006	1 030 435	1 030 435
Dépenses exceptionnelles	-	-	895 135	-	-
Recettes exceptionnelles	2 500	-	895 181	-	-
Charges financières	9 793	8 504	8 010	7 019	7 019
Produits financiers	-	-	-	-	-
Epargne brute	1 052 762	995 398	990 042	1 023 416	1 023 416
Remboursement de capital	44 812	44 892	45 848	31 233	31 233
Epargne nette	1 007 950	950 506	944 194	992 183	992 183
Epargne nette en % des RRF	92%	91%	90%	93%	93%

- Une partie de la redevance 2014 a été versée début 2015 à hauteur de 542 K€. Nous avons retraité les 542 k€ en 2014.

SME Centre Beaujolais | Analyse financière

	Budget type	Commentaires
Dépenses réelles de fonctionnement	39 168	
Chapitre 011	3 572	
Achat d'eau	-	
Eau / Energie	-	
Fournitures	-	
Locations mobilières et immobilières	-	
Maintenance	-	
Multirisques	1 095	
Frais de télécommunication	-	
Entretien divers, autres	1 837	Frais de cérémonie, indemnité au comptable et aux régisseurs, annonces et insertions
autres taxes et redevances	640	Taxe foncière 2017 (Belleville); Redevances occupation du domaine public
Chapitre 012	6 344	
Chapitre 65	29 252	Indemnités élus, participation financière EPA Mairie d'Arnas
<i>Dont Indemnités élus</i>	28 939	
Recettes réelles de fonctionnement	1 069 603	
Chapitre 70	1 069 602	
Vente d'eau	1 059 881	
Autres taxes et redevances	-	
Travaux	-	
Loyers	9 721	
Chapitre 74	-	
Prime d'épuration	-	
Autres	-	
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	1	
Chapitre 013 - Atténuation de charges	-	
Excédent Brut d'Exploitation	1 030 435	
Résultat exceptionnel	-	
Résultat financier	- 7 019	
Epargne brute	1 023 416	
Remboursement de capital	31 233	
Epargne nette	992 183	



SIVU Grosne & Sornin

SIVU des Grosnes et du Sornin | Modes de gestion

I Modes de gestion

Le service d'eau potable est exploité en DSP par la société SUEZ depuis 2006 par contrat d'affermage d'une durée de 11ans. En novembre 2017, le contrat d'affermage a été renouvelé pour une durée de 8 ans. Il n'y a pas de travaux concessif sur ce contrat (contrairement au précédent contrat ou les travaux de minéralisation avait été intégrés).

I Périmètre du contrat

Le SIVU des Grosnes et du Sornin est un syndicat d'eau potable qui regroupe 13 communes dont la commune de Saint-Germain-la-Montagne membre de la Communauté de communes de Charlieu-Belmont.

Il produit 230/240 000 m3 et achète 100 000m3 au SIEVA (Monternière) et vend de l'eau au SIEVA (le Mollard) et au SIE Haut Beaujolais.

Le syndicat à la volonté de diminuer les achats d'eau au SIEVA.

Le syndicat a des sources qu'il souhaite reminéraliser pour diminuer l'agressivité de l'eau.

I Modalités de facturation

La facturation est assurée par le fermier semestriellement

I Fiscalité

Le budget est TTC (transfert de droit à déduction auprès du fermier).

I Caractéristique usagers et tarifs 2016

Sur les 2 170 abonnés que comprend le syndicat en 2016, 27 sont issus de la commune de Saint-Germain-la-Montagne.

Le syndicat produit 218 426 m3 et importe 138 086 m3 en 2016

- I 2 130 abonnés et 40 abonnés non domestique
- I Volume facturé : 200 853m3 facturés

Part collectivité (2016) :

- o Abonnement : 50 € (HT)
- o Part variable : 1,23 €(HT)

SIVU des Grosnes et du Sornin | Modes de gestion

I Recomposition de la redevance

Collectivité:

$(50 \times 2170) + (200\ 853 \times 1,23) = \underline{\underline{355\ 549\text{€}}}$

I Comptabilité du syndicat 2016 : 350 450 €

I Droit d'accès (ouverture de compteur) : 43.55 €

I Tarifs 2018

A noter que les tarifs ont augmenté en 2018.

SIVU des Grosnes et du Sornin | Historique des dépenses d'investissement

Grosnes Sornin Sivu	2014	2015	2016	2017
Dépenses équipement	493 728	207 057	232 412	457 520
Sécurité alimentation optimisation	113 342		2 153	113 451
Reminéralisation eau				15 258
Réservoir Vaujon St Christophe				80 263
Renouvellement réseaux	322 745	82 674	143 644	202 236
Schéma directeur	3 852			
Rénovation réservoirs	4 084	111 963	86 615	25 748
Protection des captages	49 705	12 420		
Alimentation des foyers écartés				16 193
Travaux divers				4 372
Subventions	81 714	-	8 961	9 291

SIVU des Grosnes et du Sornin | Analyse financière

	2014	2015	2016	2017	Budget Type
Chapitre 011	115 146	56 624	120 382	90 821	90 821
Chapitre 012	7 095	5 862	5 585	5 784	5 784
Chapitre 65 (indemnités)	14 107	13 953	14 010	14 231	14 231
Dépenses réelles de fonctionnement	136 348	76 439	139 977	110 836	110 836
Chapitre 70	322 805	337 753	350 450	302 240	302 240
<i>Dont Vente d'eau</i>	322 774	337 753	350 450	302 240	302 240
Recettes réelles de fonctionnement	322 805	337 753	350 450	302 240	302 240
Excédent Brut d'Exploitation	186 457	261 314	210 473	191 405	191 405
Dépenses exceptionnelles	-	-	-	-	-
Recettes exceptionnelles	-	-	-	11 660	-
Charges financières	20 622	8 651	7 079	5 370	5 370
Produits financiers	-	-	-	-	-
Epargne brute	165 835	252 663	203 395	197 695	186 034
Remboursement de capital	28 991	27 133	28 645	30 240	30 240
Epargne nette	136 844	225 530	174 750	167 454	155 794
Epargne nette en % des RRF	42%	67%	50%	55%	52%

SIVU des Grosnes et du Sornin | Analyse financière

	Budget type	Commentaires
Dépenses réelles de fonctionnement	110 836	
Chapitre 011	90 821	
Achat d'eau	75 444	Achat eau SIEVA
Eau / Energie	-	
Fournitures	233	
Locations mobilières et immobilières	-	
Maintenance	1 100	Maintenance logiciels
Multirisques	2 282	
Frais de télécommunication	-	
Entretien divers, autres	11 763	Publication DSP, honoraire DSP (Cabinet d'études MERLIN)
autres taxes et redevances	-	
Chapitre 012	5 784	
Chapitre 65	14 231	Indemnités élus
Recettes réelles de fonctionnement	302 240	
Chapitre 70	302 240	
Vente d'eau	302 240	
Autres taxes et redevances	-	
Travaux	-	
Autres	-	
Chapitre 74	-	
Prime d'épuration	-	
Autres	-	
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	-	
Chapitre 013 - Atténuation de charges	-	
Excédent Brut d'Exploitation	191 405	
Résultat exceptionnel	-	
Résultat financier	- 5 370	
Epargne brute	186 034	
Remboursement de capital	30 240	
Epargne nette	155 794	



Belleville

Belleville | Modes de gestion

I Modes de gestion

Le service d'eau potable est exploité en délégation du service public par contrat d'affermage avec VEOLIA.

I Contrat

Le contrat arrive à échéance le **31/12/2024**.

I Convention

- Convention de fourniture d'eau entre le SIEVA et la commune de Belleville. Le délégataire du SIEVA facture semestriellement le délégataire de la commune de Belleville.
- Convention pour la desserte en eau de deux poteaux d'incendie de la Commune de Saint-Jean d'Ardières raccordé sur le réseau de distribution d'eau potable de la Commune de Belleville.

I Modalités de facturation

La facturation est assurée par le délégataire

I Fiscalité

Le budget est TTC (passage en assujettissement direct)

I Caractéristique usagers et tarifs 2016

- I 3 372 abonnés (2016) dont 7 abonnés non domestiques
- I Volume facturé : 410 365 m3 (2016)

Part de la collectivité : (HT) 2016

- I Part fixe : 0€ (5€ en 2017)
- I Part variable : 0,79 €/m3 (0,85€ en 2017)

Part du délégataire : (HT)

- I Part fixe : 27,86 € (28€ en 2017)
- I Part variable : 0,4852 €/m3 (0,47€ en 2017)

I Recomposition de la redevance

Part collectivité - 2016

- I $(0,79 * 410\,365) = \underline{\underline{324\,188\,€}}$

I Comptabilité 2016 Belleville : 301 782€

I Moyens humains

L'équivalent de 0,2 ETP est mobilisé pour le service d'eau potable (temps technique et administratif). Les moyens humains sont valorisés au budget.

A noter que la commune de Belleville va fusionner avec la commune de St Jean d'Ardières au 1^{er} janvier 2019.

Belleville | Historique des dépenses d'investissement

Belleville	2014	2015	2016	2017
Dépenses équipement	322 543	340 370	88 367	23 872
Réseaux d'adduction d'eau		10 511	13 455	2 915
Installation Matériel et outillage (travaux de renouvellement, renforcement réseaux)		329 859	74 911	20 958
Subventions	32 551	52 517	-	-

Belleville | Analyse financière

	2014	2015	2016	2017	Budget Type
Chapitre 011	4 475	54 872	4 464	3 153	3 153
Chapitre 012	12 752	9 584	12 454	11 750	11 750
Chapitre 65 (indemnités)	-	-	-	-	-
Dépenses réelles de fonctionnement	17 227	64 456	16 917	14 903	14 903
Chapitre 70	319 872	314 976	301 782	442 086	368 779
<i>Dont vente d'eau</i>	-	314 976	301 782	368 779	368 779
Recettes réelles de fonctionnement	319 872	314 976	301 782	442 086	368 779
Excédent Brut d'Exploitation	302 645	250 520	284 865	427 184	353 876
Dépenses exceptionnelles	-	1 396	-	-	-
Recettes exceptionnelles	-	-	-	-	-
Charges financières	25 507	23 988	22 527	20 112	20 112
Produits financiers	-	-	-	-	-
Epargne brute	277 137	225 136	262 338	407 072	333 765
Remboursement de capital	90 122	91 102	91 159	88 875	88 875
Epargne nette	187 015	134 034	171 180	318 197	244 889
Epargne nette en % des RRF	58%	43%	57%	72%	66%

Belleville | Analyse financière

	Budget type	Commentaires
Dépenses réelles de fonctionnement	14 903	
Chapitre 011	3 153	
Achat d'eau		
Eau / Energie		
Fournitures		
Locations mobilières et immobilières		
Maintenance		
Multirisques		
Frais de télécommunication		
Entretien divers, autres	3 061	Publication, annonces et insertions
autres taxes et redevances	92	redevance pour occupation du domaine public
Chapitre 012	11 750	
Chapitre 65	-	
Recettes réelles de fonctionnement	368 779	
Chapitre 70	368 779	
Vente d'eau	368 779	
Autres taxes et redevances	-	
Travaux	-	
Autres	-	
Chapitre 74	-	
Prime d'épuration	-	
Autres	-	
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	-	
Chapitre 013 - Atténuation de charges	-	
Excédent Brut d'Exploitation	353 876	
Résultat exceptionnel	-	
Résultat financier	- 20 112	
Epargne brute	333 765	
Remboursement de capital	88 875	
Epargne nette	244 889	



St Bonnet des Bruyères

St Bonnet des Bruyères | Modes de gestion

I Modes de gestion

La commune de Saint Bonnet des Bruyères gère la compétence d'eau potable en régie.

I Modalités de facturation

La facturation est assurée par la commune deux fois par an.

I Convention

Convention avec le SIVU des Grosnes et du Sornin pour la fourniture d'eau en gros à partir de son réseau existant pour une quantité estimée à 1 500m3

I Fiscalité

Le budget est TTC (perception de FCTVA avec un an de décalage)

I Caractéristique usagers et tarifs 2016

I 232 abonnés

I Volume facturé : 13 830 m3*

(*) consommation 2009, en attente des données plus récentes

Tarification

I Part fixe : 66 € (70€ en 2017)

I Part variable : 1,35 €/m3 (1,40€ par m3 en 2017)

I Recomposition de la redevance

Estimation : $(66 \times 232) + (1,35 \times 13\,830) = \underline{\underline{33\,982\,€}}$

Comptabilité 2016: 33 279€

St Bonnet des Bruyères | Moyens Humains et investissements

Moyens Humains

- Un agent technique intervient le lundi et le vendredi sur le captage. (procède aux mesures et assure la relève des compteurs).
- Un agent administratif est mobilisé pour la facturation et la gestion administrative (gestion budgétaire, accueil des usagers...) deux fois par an pour un total estimé à 2 semaines par an.
- Afin de valoriser le personnel mobilisé pour le service d'eau potable, nous avons valorisé le temps technique à 25€ de l'heure et le temps administratif à 20€ de l'heure. Un ETP est estimé à 1 607h par an. Il en ressort pour Saint Bonnet des Bruyères une charge de personnel à ajouter au budget type de 17 907€.

Coûts comptabilisés par la commune dans le BA (données CA 2017)	Estimation des moyens humains affectés à l'AEP (heures par an) - Déclaratif des communes				Coûts estimés (euros)	Coûts sup à affecter au budget
	Facturation	Technique	Administratif	ETP*		
2 760	46	643	46	0,46	17 907	17 907

Historique des dépenses d'investissement:

St Bonnet des Bruyères	2014	2015	2016	2017
Dépenses équipement	4 628	23 449	19 677	32 578
Subventions	-	-	-	10 000

St Bonnet des Bruyères | Analyse financière

	2014	2015	2016	2017	Budget Type
Chapitre 011	11 064	13 366	11 491	13 842	10 217
Chapitre 012	5 465	5 665	2 740	2 760	17 907
Chapitre 65 (indemnités)	-	-	-	-	-
Dépenses réelles de fonctionnement	16 528	19 031	14 231	16 601	28 123
Chapitre 70	34 189	37 890	36 954	39 971	35 860
<i>Dont vente d'eau</i>	<i>30 604</i>	<i>33 494</i>	<i>33 279</i>	<i>35 860</i>	<i>35 860</i>
Recettes réelles de fonctionnement	34 189	37 890	36 954	39 971	35 860
Excédent Brut d'Exploitation	17 661	18 859	22 724	23 370	7 736
Dépenses exceptionnelles	-	-	1	-	-
Recettes exceptionnelles	-	1 455	-	0,46	-
Charges financières	2 214	2 013	1 802	1 580	1 580
Produits financiers	-	-	-	-	-
Epargne brute	15 448	18 301	20 921	21 790	6 156
Remboursement de capital	3 983	4 183	4 394	4 616	4 616
Epargne nette	11 465	14 117	16 527	17 175	1 541
Epargne nette en % des RRF	34%	37%	45%	43%	4%

- La redevance Agence de l'eau a été neutralisé au budget type
- D'autre part, afin de valoriser le personnel mobilisé pour le service d'eau potable, une charge de personnel a été ajoutée pour un montant de 17 907 €.

St Bonnet des Bruyères | Analyse financière

	Budget type	Commentaires
Dépenses réelles de fonctionnement	28 123	
Chapitre 011	10 217	Neutralisation de la redevance Agence de l'eau
Achat d'eau		
Eau / Energie	631	
Fournitures		
Locations mobilières et immobilières		
Maintenance		
Multirisques		
Frais de télécommunication		
Entretien divers, autres	8 709	Réparation fuite d'eau, études et recherches
autres taxes et redevances	877	
Chapitre 012	17 907	
Chapitre 65	-	
Recettes réelles de fonctionnement	35 860	
Chapitre 70	35 860	Neutralisation de la redevance Agence de l'eau
Vente d'eau	35 860	
Autres taxes et redevances	-	
Travaux	-	
Autres	-	
Chapitre 74	-	
Prime d'épuration	-	
Autres	-	
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	-	
Chapitre 013 - Atténuation de charges	-	
Excédent Brut d'Exploitation	7 736	
Résultat exceptionnel	-	
Résultat financier	- 1 580	
Epargne brute	6 156	
Remboursement de capital	4 616	
Epargne nette	1 541	



[kpmg.fr](https://www.kpmg.fr)

© 2018 KPMG Expertise et Conseil., société par actions simplifiée d'expertise comptable, inscrite à l'Ordre des experts comptables de Paris Ile de France, membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Le nom KPMG, le logo et « cutting through complexity » sont des marques déposées ou des marques de KPMG International. [Imprimé en France] [A usage interne].

Les informations contenues dans ce document sont d'ordre général et ne sont pas destinées à traiter les particularités d'une personne ou d'une entité. Bien que nous fassions tout notre possible pour fournir des informations exactes et appropriées, nous ne pouvons garantir que ces informations seront toujours exactes à une date ultérieure. Elles ne peuvent ni ne doivent servir de support à des décisions sans validation par les professionnels ad hoc. KPMG France est membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative (« KPMG International »), une entité de droit suisse. KPMG International ne propose pas de services aux clients. Aucun cabinet membre n'a le droit d'engager KPMG International ou les autres cabinets membres vis-à-vis des tiers. KPMG International n'a le droit d'engager aucun cabinet membre.